

REGLEMENT INTERIEUR

Entraînements :

Arrivée : Se présenter 15 minutes avant le début des entraînements.

Départ : Récupérer votre enfant 15 minutes maximum après la fin des entraînements.

Tenues : Protèges tibias obligatoire. En cas d'oubli l'enfant ne pourra pas participer à l'entraînement.

Bouteille d'eau personnelle (par souci d'hygiène).

Absence ou retard : Prévenir l'entraîneur avant.

Match

Arriver à l'heure de la convocation. Les compétitions se jouent à heure précise.

Avec sont équipement complet.

Protèges tibias obligatoire, l'arbitre de la rencontre interdira au joueur de participer à la rencontre.

Absence, en cas d'impossibilité de se présenter à une compétition prévenir le dirigeant la veille afin de palier a son éventuel remplacement .

En cas d'absence non justifié le joueur pourra être sanctionné d'un match de suspension .

Transport

Des matchs se jouent à l'extérieur . Nous vous demandons de bien vouloir accompagner votre enfant le plus souvent possible. En cas d'impossibilité le faire accompagner par un tiers (parent, amis etc.), ou prévenir l'entraîneur ou le dirigeant pour organiser son déplacement et vous signalera l'heure de retour. Pour les matchs. Tous les rendez-vous se feront au local du Fc Saint-Etienne.

Comportement

Nos éducateurs enseignent le Fair Play aux joueurs. Nous vous demandons d'adopter la même attitude (joueurs et parents) envers les éducateurs les camarades de club, adversaires, et arbitres.

Tout manquement sera sanctionné soit par un avertissement (par courrier) soit par l'exclusion. En cas d'exclusion aucun remboursement de la licence ne pourra être exigé.

Equipements

En début de saison un équipement est fourni au joueur composé d'un short, d'un maillot d'entraînement et d'une paire de chaussettes. Cette tenue devra être portée lors des séances d'entraînement et les avants matchs.

Engagements du club envers les joueurs

Une charte a été élaborée par le club elle est consultable sur demande, une copie peut vous être remise sur simple demande.

Matériel sportif

La municipalité met à notre disposition divers équipements (local, vestiaires, terrains), le respect et l'intégrité des équipements et des personnels municipaux est une priorité, tout manquement sera sanctionné soit par un avertissement (par courrier) soit par l'exclusion.

L'inscription au FC St Etienne implique après lecture l'acceptation du règlement intérieur .

Le Président